

"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"
François de Cuville



LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations

Avril 2015

Edito



La commune, c'est l'avenir !

Chers Amis,

A l'heure où l'entité communale est remise en question, ou du moins, sommée de se transformer, il est plus que jamais nécessaire de défendre la commune comme échelon pertinent et moderne de l'action publique car simple, concret, et doté d'une valeur hautement affective et symbolique pour les citoyens, et notamment dans les territoires ruraux.

La décision du gouvernement de réduire la dotation globale de fonctionnement de 11 milliards d'euros d'ici à 2017 aura nécessairement des conséquences néfastes en termes de services publics et d'investissement local. La commune de Bois-Héroult reste plus que jamais mobilisée et soutient la demande de l'Association des Maires de France d'ouvrir des négociations au plus haut niveau de l'Etat sur le niveau et le rythme du repli envisagé de la dotation.

Afin d'assurer notre avenir et marquer notre détermination à conserver une identité communale malgré les circonstances, notre commune, a, dans le cadre de l'adoption du nouveau budget, réalisé des économies de fonctionnement importantes dont la suppression de la rémunération des élus à l'exception de celle dans le cadre de l'action sociale. Grâce à de nombreuses subventions sollicitées et obtenues, il a toutefois pu être décidé de poursuivre d'importants travaux d'investissement qui ont mobilisé et continuent de mobiliser des entreprises locales, pour préserver et entretenir notre patrimoine environnemental. Il s'agit, bien sûr, de la création de haies bocagères (plus de 4 km aux limites de la voie communale) et de la restauration de haies vives qui font le charme de notre paysage et contribuent à sa protection naturelle.

Cette mise en valeur du patrimoine, à laquelle ont contribué financièrement le Fonds Européen Agricole pour le Développement Durable (FEADER) ainsi que le Département, s'inscrit dans une démarche promouvant le développement durable : ce que traduit le choix d'essences locales (hêtre, charme, érable champêtre, merisier, aubépine, peuplier), conformément aux prescriptions de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

Il s'agit également des travaux d'enfouissement du réseau électrique du centre bourg, depuis le croisement avec le chemin de la Quesne, jusqu'au fond du parking de la mairie. Ces travaux, toujours en cours, sont pris en charge notamment par le Département et le syndicat d'électrification, et amélioreront encore la qualité de notre environnement.

C'est dans cet esprit d'innovation et d'investissement pour améliorer la qualité et diminuer le coût de fonctionnement de notre classe du regroupement des Hauts-Bosc que la commune de Bois-Héroult a proposé au Syndicat le rassemblement de l'unité pédagogique sur deux sites seulement, au lieu des quatre sites à l'heure actuelle.

Devant le refus opposé par les autres communes des Hauts-Bosc à notre projet pourtant engagé sur un rapport d'audit à notre initiative, le Conseil municipal, en concertation avec les parents des enfants scolarisés sur Bois-Héroult et l'Académie de Rouen, a, à l'unanimité, décidé de rejoindre l'école de Buchy à compter de la rentrée prochaine, tout en laissant aux parents le libre-choix pour leurs enfants de rester sur les Hauts-Bosc.

Il convient, dans le cadre des enjeux actuels, de défendre un enseignement gratuit laïc et de qualité pour nos enfants.

Enfin, je compte sur votre créativité pour me faire part de propositions innovantes et propres à dynamiser notre territoire. Je ferai tout mon possible pour développer la compétence de Tourisme qui m'a été affectée à la CCME, notamment dans le cadre de la mise en place du programme Leader pour le Pays entre Seine et Bray, et ce, en proposant un projet de développement économique sur nos produits du terroir et nos richesses patrimoniales. Les défis sont multiples, mais les réjouissances aussi !

J'espère vous retrouver nombreux durant les festivités du mois prochain,

Edouard de LAMAZE
Maire



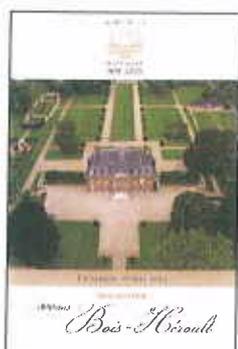


AVIS A LA POPULATION

INVITATION AU REPAS DES ANCIENS, LE 8 MAI 2015



LES JOURNÉES DU 16 ET 17 MAI 2015

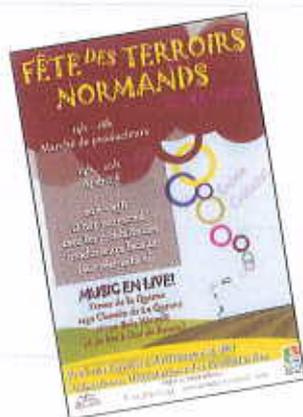


Les habitants de Bois-Héroult ont tous reçu (sauf erreur ou omission) une invitation pour deux personnes pour les grandes journées des 16 et 17 mai. Pour le spectacle sous chapiteau au château, vous êtes prié soit de répondre à l'adresse Internet, soit de vous inscrire en Mairie.

Le Comité des fêtes, participant à ces journées avec l'Association Culturelle et Sportive de Bois-Héroult ainsi que l'Association des Amis de Le Turquier

de Longchamp, vous convie également au défilé du Char Corso fleuri de la Commune, avant la messe du village, le dimanche 17 mai. Un programme vous sera adressé prochainement.

FÊTE DES TERROIRS NORMANDS LE 30 MAI 2015 : VENEZ NOMBREUX À LA FERME DE LA QUESNE !



SÉJOUR AU MAROC...

A la demande de plusieurs d'entre vous, il a été arrêté l'idée d'organiser un nouveau séjour au Maroc à Marrakech, chercher soleil, évasion et distraction.

Dominique Bourgeois a été chargé de nous préparer un programme.

Vous pouvez le joindre pour apporter vos idées.

Le séjour est prévu à l'automne à une date à déterminer. Les conditions vous seront transmises ultérieurement. Déjà, faites connaître auprès de Dominique votre souhait et vos contraintes.

COUPURE DE COURANT ET INTERNET

Les travaux en cours sur la commune pour le renforcement des lignes EDF ont entraîné, ces derniers jours, des perturbations sur la distribution électrique et les communications téléphoniques et Internet, ce dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser. L'électricité sera à nouveau coupée pour les mêmes raisons : le mardi 19 mai de 8h30 à 14h.

SIRS DES HAUTS-BOSC

Les 7 mars et 4 avril 2015, les parents des élèves inscrits au SIRS ont été réunis par le maire et des conseillers afin d'examiner la situation et le sort de la classe à Bois-Héroult par suite de la délibération du Conseil municipal (cf. au dos).

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, débroussailleuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h30 à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2015

- **Dimanche 11 janvier**
Voeux du Maire : galette des rois et organisation d'un petit loto
- **Samedi 14 mars**
Repas à thème
- **Vendredi 8 mai**
Manifestation au Monument aux Morts suivie du verre de l'amitié et du Repas des Anciens
- **Samedi 16 et dimanche 17 mai**
300 ans de Bois-Héroult
- **Lundi 13 juillet**
Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- **Dimanche 30 août**
Fête du village et Foire à Tout
- **Mercredi 11 novembre**
Manifestation au Monument aux Morts, suivie du verre de l'amitié
- **Samedi 21 novembre**
Repas du Beaujolais Nouveau



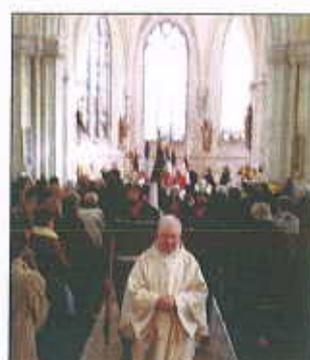
FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Le Père Noël des enfants



Le spectacle de Noël



Fête de la Ste-Barbe à Buchy



Le repas des Anciens



Tout le monde s'active pour les festivités
des 16 et 17 mai



La fabrication du Char Corso fleuri
pour le 17 mai



Plantation des haies : ça pousse...



Galette des Rois : le Roi et la Reine



La famille royale

La tristesse de perdre un être cher,
pilier de la vie communale.



Monsieur
Fernand Lefébure
nous a quittés
le 28 janvier de cette
année. Il ne cessera
d'être vivant
dans nos coeurs,
lui qui a tant oeuvré
pour la commune.

La joie de nouvelles naissances...



Alexandre de Quénétain,
né le 4 juin 2014,
fils de Cléopée
et Alexis de Quénétain.



Louanne Henneton,
née le 20 septembre 2014,
fille de Julie Midavaine
et Gilles Henneton.



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU 25 FÉVRIER 2015 (pour le compte-rendu intégral, merci de vous rendre sur le site www.bois-heroult.fr)

Audits budgétaires

A la demande de Monsieur le Maire, et à ses frais, deux audits budgétaires ont été réalisés par le cabinet MAZARS, concernant respectivement le SIRS des Hauts-Bosc et la commune de Bois-Hérault.

SIRS

Afin d'offrir une scolarité de qualité tout en diminuant le budget global de fonctionnement du syndicat, la solution la plus adaptée serait de regrouper les 4 écoles (Bosc-Roger-sur-Buchy, Bosc-Edeline, Bosc-Bordel et Bois-Hérault) sur 2 sites (Bosc-Roger-sur-Buchy et Bosc-Edeline, ces deux dernières communes ayant réalisé de gros investissements, l'enseignement dans les Hauts-Bosc sera ainsi valorisé durablement).

Commune de Bois-Hérault

Devant la hausse de dépenses obligatoires et la baisse des dotations d'Etat, la commune doit impérativement diminuer ses dépenses de fonctionnement. Plusieurs points sont abordés.

DÉLIBÉRATION N°2015/001

Objet : situation du SIRS des Hauts-Bosc

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de confirmer son retrait du SIRS des Hauts-Bosc n'ayant reçu de la part de celui-ci aucune assurance de maintien d'un groupe scolaire de qualité et d'exploitation dans des conditions normales sur 2 sites seulement comme le préconise le cabinet MAZARS dans son rapport d'audit.

A défaut de connaître avant le 15 mars prochain, la décision du SIRS d'ouverture de deux sites seulement, la commune de Bois-Hérault décide de répondre favorablement à l'inscription des 16 enfants sur l'école de Buchy pour la rentrée 2015/2016 en raison des contraintes d'inscription auprès de l'académie.

DÉLIBÉRATION N°2015/002

Objet : Indemnités de fonction – Maire, Adjoint, Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit : Maire : aucune indemnité ; Madame Eliane COEFFIER 1^{ère} adjointe : 10,066 de l'indice brut 1015 soit la somme mensuelle de 382,65 euros brut ; Madame Marie-Magdeleine LOISEL 2^{ème} adjointe : aucune indemnité Monsieur Hubert LESEIGNEUR, Conseiller Municipal : 1,6775 de l'indice brut 1015 soit la somme mensuelle de 63,77 euros brut.

Disfonctionnement de la chaudière – Mairie, Ecole, logement

Suite au dysfonctionnement de la chaudière alimentant l'école, la cantine la mairie et le logement et devant l'urgence, des radiateurs électriques ont été posés par l'entreprise FERTÉL dans l'école et la cantine. La dépense sera inscrite au budget primitif 2015 en section investissement.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont penchées sur le problème du chauffage. Trois entreprises ont été contactées pour établir un devis.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la décision qui sera prise sur le maintien ou non de l'école de Bois-Hérault pour le remplacement ou non de la chaudière.

Un système de chauffage sera installé dans la salle du préau pour la soirée du 14 mars 2015. Monsieur Hubert LESEIGNEUR et Monsieur Yves TROLET sont mandatés à cet effet.

Point sur les travaux dans la commune

Monsieur Hubert LESEIGNEUR indique que le déroulement des travaux d'effacement des réseaux rue du château se passe bien malgré la détérioration d'un câble téléphonique.

Monsieur le Maire précise qu'il est en attente de l'estimation pour :

- le remplacement des poteaux d'éclairage public en ciment par des poteaux en bois (de la pointe au chemin de la Quesne),

- l'enlèvement des poteaux France télécom en face la propriété de Monsieur DANTAN,

- l'estimation de l'enfouissement des lignes à la Quesne.

La plantation des haies vives dans la commune est en cours d'exécution. Grâce au financement du FEADER et du Conseil Général, la commune a fait réaliser la rénovation et la plantation de près de 5 km de haies vives sur le territoire communal.



AGENDA DU MAIRE

- **30 janvier 2015**
Réunion CCME sur le « haut-débit »
- **10 février 2015**
Réunion Pays entre Seine et Bray
- **25 février 2015**
Conseil municipal
- **19 mars 2015**
Comité restreint SCOT LEADER
- **2 avril 2015**
Réunion SIRS des Hauts-Bosc, à Bosc-Bordel
- **9 avril 2015**
CCME :
Conseil communautaire à Boissay
- **10 avril 2015**
Conseil municipal
- **23 avril 2015**
CCME :
Réunion des Vices-Présidents

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TÉLÉPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police : 17
- Ambulance M. Mme ELIE :
02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - P. Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
 - Mmes Natis et Lebourg : 02 34 34 41 41
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
 - W. Addey : 02 35 34 40 06
 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise :
02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales :
Madame Lemoine
- Consultation nourrisson : Dr Viel
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Levacher
- Conseillère ESF-APA : Mme Yvon
- Banque alimentaire : distribution de colis. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 15h à 16h.
- Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy – Rouen (A/R : 4 €).
- Location de salle (Commune uniquement)
Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR
(Association d'aide aux personnes âgées)
Tél. : 02 35 09 64 87
 - lundi : 10h à 12h
 - mardi : 9h à 12h et 13h30 à 17h
 - mercredi : 9h à 12h30 et 13h à 16h30
 - jeudi : 10h à 12h
 - vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h
- **OUVERTURE DE LA MAIRIE :**
 - mardi : 9h30 à 12h et 14h à 18h30
 - jeudi : 14h00 à 18h30
- **PERMANENCE DES ADJOINTS :**
 - mardi : 14h à 16h
- **PERMANENCE DU MAIRE :**
Samedi matin sur rendez-vous
Tél. : 02 35 34 44 37
E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr



Communauté de Communes du Moulin d'Écalles



Madame, Monsieur,

Dans la continuité du numéro précédent et afin de vous tenir parfaitement informés des prochaines évolutions du fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Moulin d'Écalles, il m'a semblé important de vous transmettre le compte-rendu des principales décisions du dernier Conseil communautaire.

Vous trouverez, en outre, au verso du présent supplément, certaines informations à caractère pratique, qui peuvent vous être utiles au quotidien.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Edouard de LAMAZE
Maire de Bois-Hérault
Vice-Président de la CCME

Création d'un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (ADS)

A partir du 1^{er} juillet 2015, la plupart des communes du territoire ne pourront plus faire appel aux services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (art. L 422-8 du code de l'urbanisme). Sont touchées les 19 communes du territoire disposant soit d'un Plan Local d'Urbanisme, soit d'un Plan d'Occupation des Sols exécutoire, soit d'une carte communale adaptée après mars 2014, soit, encore, d'une carte communale avant 2014 avec délibération sur la compétence du maire. Les sept autres communes ne sont pas concernées.

Etant donné qu'il est financièrement et techniquement impossible pour chaque commune de mettre en place son propre service d'instruction, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité que la Communauté de Communes apporterait une assistance aux communes concernées

en mettant en place un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Ce service sera chargé d'instruire les actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence du maire :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme

Une convention sera proposée aux communes adhérentes afin de préciser les conditions de mise à disposition du service.

Le coût du service sera répercuté sur les communes à l'habitant à hauteur de 50%, avec, comme diviseur, la population DGF des 26 communes.

Mise en place d'une entente avec la Communauté de communes du Plateau de Martainville

Cette entente a, pour fin de mutualiser l'acquisition d'outils utiles à l'instruction des autorisations d'urbanisme (achat commun de mobiliers, équipements informatiques, fournitures, logiciel de gestion des ADS, véhicule, mise en commun de

bureaux situés dans les locaux administratifs de la CCME). La clé de répartition des coûts est fixée 50/50.

Le coût du service pour la CCME s'établit à 95 000 euros environ en année pleine.

Création de postes - Service mutualisé ADS

Dans la perspective de la mise en place du service commun d'instruction des ADS, le Conseil Communautaire a décidé la création, à compter du 1^{er} avril 2015, d'un poste d'instructeur à temps plein, occupé à temps plein, ainsi

que d'un poste de responsable instructeur à temps plein, occupé à 50%. Ces postes seront ouverts sur : tous les grades d'adjoint administratif ; le grade de rédacteur ; tous les grades d'adjoint technique ; le grade de technicien.

Traitement des déchets

- **Collecte des ordures ménagères**

Attention ! Pour les semaines

- du 25/05 au 30/05/2015
- et du 13/07 au 18/07/2015

la collecte se fera le mercredi (le 27 mai et le 15 juillet) et non pas le mardi comme d'habitude !

- **Déchetterie communautaire (Zone Artisanale des Cateliers, Route de Rocquemont - 76750 Buchy).
Tél. : 02 35 23 18 83.**

Pour avoir accès à la déchetterie, demandez sur place votre badge à l'accueil, en présentant obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité. Il n'est délivré qu'un seul badge par foyer.

Ouvertures : lundi après-midi, mercredi, vendredi et samedi.

- **Déchets acceptés**

Les déchets verts, gravats, ferraille, les cartons, les encombrants incinérables (moins d'un mètre) et non incinérables (plastique, bois, matelas), les déchets électriques et électroniques, les piles, les cartouches d'encre, les vêtements, les déchets recyclables (verre, papier et petits emballages) les lampes et néons.

- **Déchets refusés**

Les pneus, l'amiante, les bouteilles à gaz, les extincteurs, les cadavres d'animaux, les ordures ménagères, les déchets d'activité de soin.

Possibilité d'acheter du compost en sac de 50 l ou en vrac sur les plateformes de compostages de Saint-Jean-du-Cardonnay et de Cléon. (du lundi au vendredi, de 8h30 à 17 h). Tél. : 02 35 33 80 24.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Traitement des déchets

La CCME a transféré la compétence traitement pour l'ensemble de ses déchets au Smédar, syndicat mixte pour l'élimination des déchets de l'agglomération rouennaise. En vertu des mesures des lois de Grenelle I et II, chaque collectivité doit mettre en œuvre un plan de prévention de production des déchets. La CCME s'est engagée à réduire la quantité de ses déchets de 7% d'ici à 5 ans, et notamment grâce à l'opération Compostage.

Valorisation des ordures ménagères

Après les collectes, les camions poubelles se rendent sur le quai de transfert du Smédar situé à Montville pour décharger les déchets. Le Smédar assure ensuite l'acheminement sur le site VESTA situé à Grand-Quevilly. La totalité des déchets est brûlée et est utilisée pour la production d'énergie.

Valorisation des recyclables

Le verre part en Champagne pour la fabrication de bouteilles, le papier à la Chapelle-d'Arblay, le carton à

Vernon et les emballages suivent différentes filières de retraitement selon la matière (plastique, aluminium).

Valorisation des déchets verts

Plus de 1 500 tonnes par an de déchets verts sont redirigées de la déchetterie communautaire vers la plateforme de compostage du Smédar à Saint-Jean-du-Cardonnay. Ces tonnages sont valorisés sous forme de compost.

Quelques chiffres

- Ordures ménagères : 3 289 tonnes collectées sur la CCME en 2014
- Coût de la tonne collectée et traitée 176 € TTC
- Déchets recyclables : 1 002 tonnes collectées en 2014

En 2014 la performance de tri de la CCME a atteint 24,29%, ce qui est un ratio relativement élevé comparé à d'autres. Elle correspond au ratio calculé entre les quantités d'ordures ménagères, les recyclables et les cartons de la déchetterie.

Fourrière animale communautaire

Mis en place à la demande des élus en 2008, ce service assure l'accueil des chiens, plus d'une quinzaine par an, en perte de vue sur le territoire, errant sur les routes ou pris au piège. Les propriétaires concernés peuvent nous joindre et prendre connaissance des modalités en se reportant au règlement de la fourrière animale disponible sur le site de la CCME.

Les chiens qui ne retrouvent pas leur propriétaire peuvent être adoptés grâce à une convention que la CCME a passée avec l'association SOS Toutous. **Vous pouvez contacter SOS TOUTOUS NORMANDIE** Association créée par Michelle Balley au 02 35 71 12 56 ou 06 89 14 26 31.

Nous vous rappelons qu'il est important de tatouer ou pucer votre animal, pour sa sécurité et votre tranquillité !

Aire de co-voiturage du Moulin d'Ecalles

Située à l'entrée du parc d'activités du Moulin d'Ecalles, l'aire de co-voiturage est désormais fonctionnelle et attire de nombreux utilisateurs.

Elle offre une trentaine de places de parking et permet un accès sécurisé. Mode de transport économique, écologique mais aussi convivial, le co-voiturage vous permet d'optimiser vos dépenses et de développer du lien social.

Pour vous inscrire, prenez rendez-vous sur la plate-forme du Département pour proposer des trajets et consulter des offres : www.covoiturage76.net